



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-

* * *

Objet :

**Budget de la Régie Municipale d'Electricité de la
commune.**

Compte Administratif 2015.

**Affectation du résultat de la section d'exploitation
sur le budget 2016**

Délibération affichée le :

PROJET

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2015 de la Régie Municipale d'Electricité a été arrêtée avec un excédent de 1 400 444,94 €. et la section d'investissement avec un excédent de 182 149,91 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 1 233 389,98 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 167 054,96 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par

- **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.